



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1275-252**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1275-252 intitulé :

Règlement modifiant le Règlement de zonage n° 1275 afin d'autoriser des bâtiments de plus petite superficie de plancher dans la zone C3-124 et d'autoriser certains types de matériaux de revêtement extérieur dans les zones C3-123, C3-124, C3-126, C3-127, C3-218, C3-219, C3-226, C3-242, C3-263, C3-301, C3-302, C3-353, C3-356, C3-357, C3-1000 et C3-1001

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 6 mars 2017.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution n° 17-03-22-17 du conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 22 mars 2017 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité n° VD 2017-08 a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le vingt-troisième (23^e) jour du mois de mars deux mille dix-sept (2017).

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion, durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce trentième (30^e) jour du mois de mars deux mille dix-sept (2017).

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca